RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

Yvelines
Conseil général

Direction Générale des Services
Direction de l'Economie et de l'Emploi

DEE-Mission Numérique

Affaire suivie par : M. Truchy
Poste:

2012-CG-5-3732

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 novembre 2012

POLITIQUE A06 CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE DES YVELINES

SUBVENTION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VERSAILLES POUR LE NOUVEAU PROGRAMME YVELINES ENTREPRISES NUMÉRIQUES

Code :	**A0604**
Secteur :	**Soutenir les PME, le commerce et l'artisanat**
Programme :	**Multimédia**

Données financières	**Investissement**			**Fonctionnement**
Enveloppes de financement	AP	CP en AP	CP sur EPI	CP
Montant actualisé	0 €	0 €		
Montant déjà engagé	0 €	0 €		
Montant disponible	0 €	0 €		
Montant proposé au vote du BP 2013	3 225 000 €	1 075 000 €		
Montant réservé pour ce rapport	3 225 000 €	1 075 000 €		

Répartition pluriannuelle	CP 2013	CP 2014	CP 2015
	1 075 000 €	1 075 000 €	1 075 000 €

Depuis 2006, le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles sont partenaires dans le cadre du dispositif Yvelines Entreprises Numériques pour soutenir les PME yvelinoises dans la modernisation de leurs solutions informatiques en y intégrant les nouvelles technologies de l'internet et du haut débit.
Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention globale de 3 225 000 euros à la CCIV pour la poursuite de ce dispositif pour 150 à 180 nouveaux projets sur les 3 années à venir.

Depuis 2006, le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles sont partenaires dans le cadre du dispositif Yvelines Entreprises Numériques visant à favoriser l'investissement des PME en technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leur permettre, grâce à ces outils, de rester compétitives.

Jusqu'en mai 2012, le dispositif Yvelines Entreprises Numériques (YEN) associait, dans le cadre d'une convention entre le Conseil Général et la CCIV, une aide financière du Département et de la Région et un accompagnement par la Chambre de Commerce des PME locales, aidant ces dernières à réaliser des investissements stratégiques dans le domaine des TIC qu'elles ne maîtrisent pas toujours.

Le bilan détaillé de l'opération Yvelines Entreprises Numériques est présenté en annexe. En résumé, Yvelines Entreprises Numériques a permis, entre 2006 et 2012, d'aider 360 PME-PMI à faire évoluer leurs systèmes d'information vers des systèmes ouverts, intégrant pleinement les nouveaux usages liés à Internet et de soutenir 210 microprojets qui ont été accompagnés et aidés financièrement.

Une enquête de satisfaction réalisée au second trimestre 2012 montre que les entreprises ayant bénéficié du dispositif YEN présentent une meilleure solidité et une plus grande longévité en période de difficulté économique. On constate une création nette de 300 emplois dans les entreprises aidées. Par ailleurs, les 2/3 d'entre elles envisagent, à court ou moyen terme, de nouveaux investissements dans le domaine des TIC, alors même qu'elles y ont déjà investi 21,2 millions d'euros depuis 2006 dont un tiers qui correspond aux aides du Conseil général et du Conseil Régional.

A la lumière de ces résultats et au moment où le réseau de fibre optique départemental dessert les zones d'activité du département, il est proposé de reconduire l'aide du Département aux PME yvelinoises en soutenant financièrement le nouveau programme Yvelines Entreprises Numériques porté par la CCIV.

Ce nouveau programme Yvelines Entreprises Numériques porte sur l'accompagnement de 150 à 180 projets de PME sur 3 ans, chaque projet retenu bénéficiant d'une subvention maximale de 21 500 euros. Le budget total de ce programme est de 3 225 000 euros sur 3 ans, qui seront versés à la CCIV sur appels de fonds après acceptation des projets par l'Assemblée départementale.

Sur ces bases, il vous est proposé de délibérer dans les termes suivants :